

Solidaires Finances Publiques 93

SYNDICAT NATIONAL

Monsieur le Président,

La section SOLIDAIRES FIP 93 a tenu, Jeudi 11 juin 2015, son assemblée générale annuelle. Durant les débats, une inquiétude est apparue chez la centaine d'adhérents présents : la liquidation de la DDFIP93 avance à pas de géant !

Le ciel au-dessus de la direction est en effet chargé d'une nuée porteuse d'orage.

La façon dont le pouvoir politique enchaîne discrétionnairement les contre-réformes, ne prenant même plus la peine de passer par le débat parlementaire, nourrit cette inquiétude sur l'avenir des services.

Nous ne pouvons lister tous les coups pleuvant sur la DGFIP en général et la Ddfip 93 en particulier et qui contribuent à leur dislocation. Mais permettez-nous d'en aborder quelques-uns d'entre eux :

* **La retenue à la source** : projet dont la faisabilité semble plus que douteuse, et qui a comme première conséquence, pour le contribuable de transférer ses données privées qu'elles soient patrimoniales, familiales et matrimoniales à son employeur. Retenue à la source qui va conduire à une véritable saignée des SIP voire leur disparition pure et simple. Couplée avec les déshumanisants call-center, dont vous avez souhaités la mise en place et qui je le rappelle, à terme seront les points d'entrée pour tous renseignements téléphoniques et dématérialisés : Quel service public comptez-vous donner aux usagers dans les prochaines années ? Où est la qualité de service dont se targuait tant la DGFIP lors de sa création ?

Nous dénonçons les conditions de travail des collègues dans ces centres d'appel dont tout particulièrement celui de Chartres qui a déjà connu 2 grèves massives depuis sa création dont la dernière le 18 mai 2015 avec un taux de grève de plus de 75 %.

***La réforme territoriale et la charte de déconcentration** : Plusieurs choses vont être mises en œuvre avec ces réformes territoriales que sont la REATE et la NOTRé, les plus importantes pour la DDFIP étant probablement la mise en place du Grand Paris et ses conséquences sur la restructuration du réseau SPL.

Mais au-delà il s'agit bien de la concentration des services, de l'éloignement des « petits » ordonnateurs locaux et des usagers dont il est question. Mais puisque le super-métro et le tram passeront par là, à quoi bon s'offusquer de la rationalisation des locaux et des services !

***L'apprentissage** : joli mot complètement galvaudé pour nommer le travail quasi-gratuit au quel les employeurs aimeraient soumettre la jeunesse. Comment est-il possible d'un côté que vous supprimiez des emplois que vous jugez par définition inutiles et de l'autre côté vous embauchiez sous un statut de quasi-servage des jeunes qui ne préparons même pas un diplôme, jeunesse qui a toujours rejeté cette entrée dégradée dans le monde du travail, les gouvernements successifs se souviennent encore les sinistres CIP et CPE ... Nous nous opposons à ce système mais nous aimerions quand même savoir dans quelles conditions aller vous accueillir ces jeunes et pour quelles missions ? Nous nous inquiétons de la totale opacité dans laquelle ce dispositif est en train de se mettre en place et nous pointons dès maintenant les risques pour nos statuts particuliers

Même questions et mêmes observations pour le service civique...

Après ces considérations nationales dont vous vous défaussez en disant que cela ne relève pas de votre compétence, évitant de ce fait, de donner votre avis, venons-en aux questions locales et les méthodes de les appliquer qui selon nous n'ont rien à envier aux méthodes gouvernementales que nous dénonçons plus haut. Là, encore, plusieurs points :

*Premièrement **la FI** qui nous réunit aujourd'hui : Après la diminution du nombre de FI du département de 7 à 4 sites, réorganisation qui était censée apporter une « meilleure mutualisation », selon vos propres mots, force est de constater que le bilan est très en retrait : Car comme nous l'avions dénoncé à l'époque, cette restructuration signifie l'effritement à moyen terme de la plupart des missions de la Fiscalité Immobilière dans ce département, à l'instar de ce qui se produit déjà au niveau national.

Nous y reviendrons en détail lors de ce CTL.

***La question des cantines de Saint Denis et Saint Ouen**, sur la forme et sur le fond : Sur la forme, comment comprendre cette attitude qui ressemble fortement à du mépris, où la direction refuse systématiquement de donner son avis aux représentants du personnel, en leur promettant d'abord une réponse au CDAS, ensuite, après CDAS , et maintenant début juillet sans préciser l'année. À votre avis, comment les collègues sur place interprètent-ils ces louvoiements ; Sur le fond, comment comptez-vous expliquer aux agents de Saint Denis et Saint Ouen que ce qui est possible pour les agents d' Asnières et de Saint Cloud ne l'est pas pour eux? Nous ne pouvons pas accepter ce traitement discriminatoire.....

***Autre discrimination, relevant de votre entière compétence.** Lors la campagne de déclaration IR, pourquoi les agents des SIP non comptables n'ont pas le droit au dispositif d'heures supplémentaires contrairement à leurs collègues des SIP comptables ? 2 agents, effectuant le même travail mais issue de service différent qu'il soit comptable ou non, ne touchent pas la même traitement. Nous vous demandons instamment d'étendre le dispositif d'heures supplémentaires aux tous les agents des SIP non comptables pouvant y avoir le droit.

***** Enfin nous vous demandons, pour les prochains mouvements de grève de rétablir les taux de participation par résidence ; En effet, lors de la journée de la grève du 09 avril 2015, la direction a fourni aux OS des informations erronées sur les services en grève rompant de fait la confiance que nous portons sur la communication fournie ; Dans un souci de transparence et de possibilités de contrôle par les OS, nous vous demandons, donc, dorénavant, de nous fournir les données précises avec la répartition par résidence, information que vous détenez de tout façon.